



## Seconde Professionnelle MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

### ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

#### Enseignements professionnels :

- Maintenance (Spécialité professionnelle) : 11 h dont 8 h en ½ classe
- Construction mécanique : 3 h dont 2 h en ½ classe
- Prévention, Santé, Environnement : 1 h
- Economie, gestion des entreprises : 1 h

#### Enseignements généraux :

- Français : 3 h dont 1 h en ½ classe
- Histoire-Géographie-Education civique : 2 h
- Mathématiques – Sciences physiques : 4,5 h dont 1,5 h en ½ classe
- Anglais : 2 h
- Arts appliqués, Culture artistique : 2 h
- Education Physique et Sportive : 2 h

**Heures d'accompagnement :** 75 h pour l'année scolaire

Ces heures placées dans l'emploi du temps de la classe, à raison de 2h par semaine, se décomposent de la façon suivante : 1h de vie de classe avec le professeur principal et 1h permettant à l'élève de travailler sur un « projet classe ».

### PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

La Période de Formation en Milieu Professionnel est **obligatoire** et nécessaire pour obtenir le diplôme. Elle dure **6 semaines**. La période fixée par le lycée s'étend du **lundi 21 mai 2018 au vendredi 19 Juin 2018 inclus**.

En début d'année scolaire l'élève dispose d'un « carnet de bord du stagiaire » pour l'aider dans ses recherches d'entreprises. Il fait valider ses divers contacts sur les fiches prévues à cet effet.

Quand la réponse est positive, l'entreprise complète et signe la Pré-convention de stage, puis la remet à l'élève qui en informe son professeur coordonnateur de stage. Le lycée se charge ensuite de diffuser les conventions de stage.